



LYCÉE
S^TE MARIE DU PORT

OPTION LINGUISTIQUE SECTION EUROPÉENNE



SECTION EUROPÉENNE

Les sections européennes sont ouvertes aux lycéens des voies générale, technologique et professionnelle. Ces sections ont pour objectif de favoriser la maîtrise avancée d'une langue vivante par les élèves et l'ouverture européenne et internationale des établissements.

Les sections européennes s'adressent à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère. Ces élèves motivés sont accueillis dès la seconde et jusqu'à la Terminale.

Profil de l'élève

L'entrée en Seconde section européenne suppose :

- un bon niveau en Anglais en fin de classe de troisième
- une forte motivation pour la langue anglaise

Le suivi d'une classe européenne en collège n'est pas exigé si la motivation et le niveau de langue sont satisfaisants.



Les objectifs

1. Maîtrise de la langue étrangère : Développer une compétence linguistique avancée dans la langue étrangère choisie, y compris la lecture, l'écriture, l'écoute et la communication orale.

2. Compréhension interculturelle : Acquérir une compréhension approfondie de la culture, de l'histoire et des traditions des pays où la langue étudiée est parlée.

3. Certification internationale : Préparer les élèves à passer des examens internationaux reconnus pour certifier leur niveau de compétence linguistique, comme le Cambridge English Certificate ou le TOIEC (examen non proposé au lycée).

4. Renforcement des compétences générales : Développer des compétences de recherche, d'analyse et de présentation, ainsi que des compétences interpersonnelles, à travers l'étude approfondie d'une langue étrangère et de sa culture associée.

Ces objectifs visent à fournir aux élèves une formation linguistique et interculturelle solide pour réussir dans un monde de plus en plus connecté et diversifié.



Déroulement de l'option pendant le lycée

2^{de} : EPS

1^{ère} Term : SVT

Sous réserve d'évolution (projet d'ouverture de la DNL maths, physique-chimie, SES et histoire géographie)



La mention « section européenne »

Le suivi de la scolarité en section européenne est pris en compte au baccalauréat.

En cas de réussite, l'indication «section européenne» suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :

- il doit avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section
- il doit avoir obtenu au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne ou de langue orientale.

Inscription

Etape 1 : lors de la pré-inscription en ligne, vous indiquez le choix de la section européenne dans les options possibles.

Etape 2 : Le dossier scolaire (fourni lors de la pré-inscription) est analysé afin de valider le profil du candidat.

Etape 3 : Après analyse des bulletins scolaires, le jury approuve ou non l'inscription à l'enseignement optionnel « Section européenne ».



Coordonnées



LYCÉE SAINTE MARIE DU PORT
95 Avenue Charles de Gaulle
85340 LES SABLES D'OLONNE

Courriel : contact@stemarieduport.fr Tél. 02 51 95 12 40

[f](#) [i](#) [n](#) [v](#) www.stemarieduport.fr

Lycée S^{te} Marie du Port - Février 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique.